Bulletin Municipal

TREBONS-SUR-LA-GRASSE

Décembre 2025 n°13

Le mot du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Après 31 années de mandat électoral dont 25 en tant que maire, voici l'heure tant attendue et tant redoutée de tourner la page.
Pour clôturer cette longue histoire, j'ai cherché un mot, « le » mot qui caractérise le mieux ces mandats successifs. Plusieurs mots me sont venus à l'esprit : engagement, investissement, travail, responsabilité, inquiétude, équipe, dynamisme, expérience, loyauté, service public, détermination. Mais ceux qui finalement caractérisent le mieux ces mandats et notamment celui de maire, ce sont les mots plaisir et enthousiasme.

Malgré la charge de travail et les responsabilités, je suis venu chaque jour à la mairie avec plaisir, j'ai travaillé les nombreux dossiers et assisté aux multiples réunions avec passion.

J'ai tant appris au cours de ces 31 années de vie politique, sur les collectivités, sur la fonction publique, sur les autres et sur moi-même. J'ai découvert beaucoup de choses. J'ai souvent été surpris, parfois déçu, j'ai souvent été amusé parfois agacé. Mais je n'ai jamais rien regretté parce que cette expérience fut passionnante et d'une incroyable richesse.
L'engagement d'un élu et a fortiori celui d'un maire doit être total. On n'en prend pas forcément la mesure lorsqu'on s'engage dans cette voie. Dans les communes plus qu'ailleurs peut-être, être maire c'est être disponible tout le temps et pour tout, pour la tempête du siècle en 2010, pour un arbre tombé, pour un chien qui vagabonde, pour une crise sanitaire mondiale etc.

Cette décision n'a pas été simple à prendre, car être maire de ce village a été un honneur immense, un privilège rare, et, je dois le dire, un véritable bonheur. Pendant toutes ces années, j'ai eu la chance de partager vos joies, vos projets, parfois aussi vos peines. J'ai vu notre village évoluer, se moderniser, sans jamais perdre son âme, grâce à vous, à votre confiance.

Je partirai la conscience en paix, avec la conviction, humble et modeste, d'avoir tenté de faire évoluer et mieux vivre ma commune. Je souhaite bon courage à celles et ceux qui resteront dans le prochain mandat.
Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné dans cette belle aventure : les adjoints, les conseillers municipaux, les agents communaux, les bénévoles, les associations, et bien sûr, chaque habitant, qui, par un mot, un geste ou une idée, a contribué à faire vivre notre commune. Mais il est temps de laisser la place, de transmettre, comme d'autres l'ont fait avant moi pour que continue cette belle histoire collective.

Enfin un grand merci à mon épouse, mes enfants et toute ma famille qui m'ont soutenu et accompagné, ce qui fut indispensable.
Je vous souhaite à toutes et à tous, en mon nom et au nom du conseil municipal de passer de bonnes fêtes de fin d'année auprès des vôtres et bonne année 2026.

Le maire, John STEIMER.

Précisions sur la taxe foncière

La commune n'a pas modifié les taux.

Taux de référence pour la taxe foncière bâti :

35,18 %.

Taux de référence pour la taxe foncière non bâti :

47,38 %.

La taxe foncière est composée d'une partie qui évolue avec l'inflation et d'une autre partie qui résulte du taux appliqué par la commune ou l'intercommunalité.

Si les redevables de la taxe foncière ont constaté une augmentation non négligeable de cet impôt local, c'est parce que son calcul dépend de la hausse des valeurs locatives. Ces dernières, qui servent de base au calcul de la taxe, sont révisées chaque année par le ministère de l'Economie afin de tenir compte de l'inflation.

Répartition par chapitres des dépenses de fonctionnement (budget 2025)

Dépenses de fonctionnement	**%**
Charges à caractère général	67 %
Charges de personnel et frais assimilés	18 %
Autres charges de gestion courante	7 %
Virement à la section d'investissement	8 %

Budget 2025

	Dépenses	**Recettes**
Fonctionnement	369 016 €	425 082 €
Investissement	76 941 €	21 184 €
Report en fonctionnement 2024		999 927 €
Report en investissement 2024		23 462 €

Les chiffres sont arrêtés à la date du 4 décembre 2025 (ainsi que ceux du tableau de la répartition par chapitres des dépenses de fonctionnement du budget 2025).

Travaux payés en fonctionnement 2025

- Réfection complète du chemin d'en Peyrusse et du chemin de l'Esquille (sur une petite partie) : 45 100 € HT ;
- Remplacement du cumulus du foyer : 771 € TTC ;
- Réparation du chéneau en zinc de l'école maternelle : 303 € TTC.

Travaux ou achats payés en investissement 2025

- Achat d'une **débroussailleuse rotative** : 1 083 € TTC ;
- Achat d'un **tracteur** pour les services techniques : 28 333 € HT (avec une subvention de 11 333 € HT du conseil départemental soit 40 % du montant total) ;
- Achat de **mobilier pour l'école maternelle** : 923 € TTC ;
- Pose de **panneaux photovoltaïques** pour une production électrique autoconsommée à l'école maternelle (en cours de réalisation) : 16 583 € HT ;
- Construction d'un **City stade** près de l'école maternelle (en cours de réalisation) : 96 576 € HT (avec une subvention de L'Agence Nationale des Sports de 38 630 € HT soit 40 % du montant total, une subvention du conseil départemental de 38 630 € HT soit 40 % du montant total et une part restant à la charge de la commune de 19 316 HT soit 20 % du montant total).

Un City stade à Trébons-sur-la-Grasse

La commune est heureuse d'annoncer la construction d'un terrain multisports « City Stade ». Pensé comme un véritable lieu de rencontre, de loisirs, d'échange et de convivialité, cet équipement offrira à chacun la possibilité de pratiquer diverses activités sportives en libre accès.

Basket, handball, football… ce nouvel espace polyvalent permettra à tous, débutants comme passionnés, de profiter d'un cadre idéal pour se dépenser et s'amuser.

Situé à proximité de l'école, le City Stade offrira aux enfants un lieu sécurisé pour jouer et se retrouver après les cours. Petits et grands pourront ainsi partager des moments de sport et de loisirs en famille ou entre amis.

Un nouvel espace dédié au dynamisme de notre commune, pensé pour le plaisir de tous !

l'implantation

le projet, la maquette

Fête nationale et accueil des nouveaux habitants de la commune

La cérémonie du 14 Juillet est l'occasion pour la municipalité d'accueillir les nouveaux habitants de la commune. Cette année, elle s'est tenue le samedi 12 juillet. Après le traditionnel dépôt de gerbe au pied du monument aux morts et la présentation des nouveaux Trébonnaises et Trébonnais, la municipalité a offert un verre de l'amitié.

Le comité des fêtes a ensuite organisé un concours de pétanque auquel 16 équipes ont participé. La journée s'est poursuivie par un repas réunissant plus de 170 convives, qui ont pu déguster une entrecôte. La soirée a été animée par le Cosmo Show avec un spectacle de cabaret.

Panneau Pocket

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie est équipée, depuis plusieurs années, de l'application **PanneauPocket**. Grâce à cette application, vous recevez toutes les informations concernant votre commune en temps réel : événements, informations coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo, informations des associations, …

La mairie privilégie ce moyen d'alerte et de communication.

Nous **recommandons vivement** aux habitants de la commune qui ne bénéficient pas de ce service, de télécharger cette application gratuite, sans inscription et sans publicité.

Elections municipales des 15 et 22 mars 2026 : nouvelles règles de validité des bulletins de vote

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 harmonisant le mode de scrutin aux élections municipales s'appliquera à compter de mars 2026. Elle comprend de **nouvelles dispositions** spécifiques aux communes de moins de 1 000 habitants portant notamment sur le respect de la parité et l'application du scrutin de liste. Cette loi aura également pour conséquence de **changer les habitudes des électeurs** des communes concernées.

Fin du panachage des bulletins de vote : la liste est bloquée

Les bulletins seront **nuls** si :

- un nom ou des noms sont ajoutés ou supprimés sur la liste ;
- l'ordre de présentation des candidats sur la liste est modifié.

Effectifs par classe des élèves du R.P.I.

Année scolaire 2025 - 2026	Maternelle			Elémentaire					TOTAL
	Cycle 1			Cycle 2		Cycle 3			
	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Trébons-sur-la-Grasse classe 1 : M. Pulito		8	17						25
Trébons-sur-la-Grasse classe 2 : Mme Fabre et Mme Malacan	16	9							25
Mauremont : Mme Vieulles et Mme Malacan				17					17
Les Varennes classe 1 : Mme Voiry et Mme Puig					17				17
Les Varennes classe 2 : Mme Mouyon						15			15
Cessales : Mme Cuinet							9	13	22
TOTAL	**50**			**72**					**121**

Lutte contre les bruits de voisinage

Pour rappel, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques (…) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Suivant l'arrêté préfectoral n°083 du 23 juillet 1996

Interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre

Il est strictement interdit de brûler des déchets verts dans son jardin à l'air libre ou avec un incinérateur. Vous pouvez utiliser vos déchets verts en paillage, en compost individuel ou les amener à la déchetterie.
Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement. Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

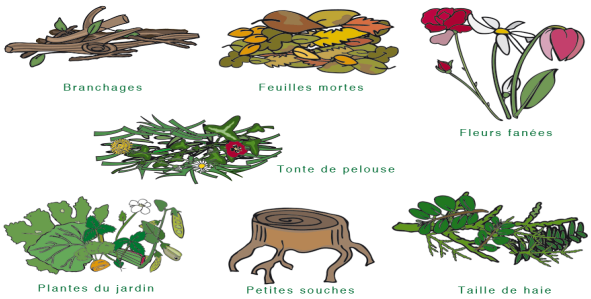

Suivant circulaire DEVR1115467C du 18 novembre 2011

Associations de la commune (domiciliées à la Mairie)

- ACCA de Trébons : M. Antoine COLOMBIES ✆ 06 75 82 47 17
- Amicale des parents d'élèves : Mme Clémence CLOAREC ✆ 06 32 70 23 22
- Comité des fêtes : M. Mathieu FORTUNE ✆ 06 70 64 39 06
- Foyer rural : Mme Ophélie MARC ✆ 06 63 54 37 97
- Le Club des Ainés de Trébons : M. Jean-Louis GELIS ✆ 06 56 86 69 77
- Le Petit Trébonnais : M. Laurent MANNEVIT ✆ 06 75 93 58 19
- La Sauce Events : M. Gaston MAZURIER ✆ 07 80 66 00 69
- Tennis club de Trébons : Mme Laetitia BUXEUL ✆ 06 78 87 55 31

Nous les remercions pour leur contribution au dynamisme et à la vitalité de la commune.

Bien trier les emballages et papiers

Tous les emballages peuvent être déposés dans le containeur jaune du tri sélectif afin qu'ils soient recyclés. Il suffit qu'ils soient de dimensions appropriées. Pour les cartons, il ne faut pas qu'ils soient plus grands qu'une boîte à chaussures. S'ils le sont, il faut les apporter à la déchetterie. Les emballages doivent être mis en vrac. Pas d'emballages dans des sacs, pas d'emballages imbriqués les uns dans les autres !

Collecteur de biodéchets à l'école maternelle

Depuis un an, un collecteur de biodéchets a été installé sur le parking de l'école maternelle. 35 kg de biodéchets ont été collectés du 29 janvier 2025 au 25 juin 2025.

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Depuis le 1er janvier 2022, conformément à la réglementation, les usagers peuvent déposer leurs demandes de permis de construire, de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme en ligne sur le site :

https://gnau31.operis.fr/terresdulauragais/gnau

Démarche simplifiée : le dépôt en ligne est accessible à tout moment et où que vous soyez.

Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer le dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.

Plus de transparence sur le traitement de vos demandes : grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'autorité compétente.

Pour plus d'informations sur la démarche à suivre, rendez-vous sur :

http://www.terres-du-lauragais.fr/fr/amenagement-du-territoire/urbanisme/demarche-d-urbanisme-en-ligne.html

Fête du village (7 et 8 novembre 2025) et cérémonie du 11 novembre

Chaque 11 novembre, les Français se réunissent pour rendre hommage aux combattants tombés. De la commémoration de l'Armistice de 1918, ce jour est devenu, au cours du XXe siècle, un symbole de cohésion nationale et de mémoire.
C'est la raison pour laquelle, le mardi 11 novembre, John Steimer, maire de la commune, a présidé la cérémonie d'hommage aux « morts pour la France ». De nombreux habitants ont assisté à ce moment de commémoration.
La journée s'est poursuivie avec un apéritif offert par la municipalité, un repas avec cassoulet apprécié de tous et une animation musicale.

Le vendredi et le samedi précédents, le comité des fêtes a organisé la fête du village avec un concours de belote, une boom pour les enfants et un repas qui ont rencontré un vif succès auprès de la population.

Un grand merci à l'ensemble des membres du comité des fêtes qui, par leur disponibilité, leur engagement, leur dynamisme et leur sens de l'organisation contribuent grandement à la vitalité et au rayonnement de notre village.

Quelques rappels sur les autres fêtes organisées par le comité de Trébons :

- fête de la Saint-Patrick, le samedi 15 mars (concours de fléchettes, diffusion de France-Ecosse et repas saucisse-frites) ;
- fête de la musique, le samedi 21 juin (groupe musical, DJ et repas) ;
- Trébons en fête, le samedi 12 juillet (concours de pétanque, repas entrecôte-pommes de terre avec plus de 170 participants!, spectacle cabaret et concert.

Bravo pour ce cycle festif!

Recensement citoyen, journée défense et citoyenneté

Vous devez faire votre **recensement citoyen** à compter de votre 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une *attestation de recensement* pour être convoqué à la **journée défense et citoyenneté** (JDC). La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile ou sur le site internet **« Service-Public »**

Vous devez fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- Justificatif de domicile ;
- Livret de famille à jour.

Il est obligatoire de faire le **recensement citoyen**. L'*attestation de recensement* est indispensable pour pouvoir s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (baccalauréat…) ou un concours administratif en France.

Il faut avoir fait la **journée défense citoyenneté** (ou en avoir été officiellement exempté) pour pouvoir s'inscrire à partir de 18 ans à un examen (baccalauréat…) ou à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir du 25ème anniversaire.

Une fois le **recensement citoyen** effectué, la personne est inscrite automatiquement sur les listes électorales dès son 18ème anniversaire et peut alors voter.

Une seconde vie pour nos livres, revues et journaux

Depuis un peu plus de quatre ans, vous avez la possibilité de venir **prendre** ou **déposer** des livres, des revues et des journaux qui, sans cette action, auraient sans doute pris le chemin de la déchetterie. Ce dispositif, spécifique à la commune de Trébons-sur-la-Grasse, est **gratuit** et ne nécessite **aucune inscription**.

Les permanences sont assurées **tous les premiers samedis** du mois (grandes vacances comprises) de **10h à 12h** à **l'ancienne mairie** devant le monument aux morts.

Nous comptons sur votre présence (grands et moins grands, jeunes et moins jeunes).
Bonnes lectures à vous tous !

Patrimoine de la commune : moulin à eau (fin du XVIIe ou début du XVIIIe siècle)

Source : Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne (éditions Flohic, mai 2000)

Ce moulin à eau est l'un des quatre que comptait le quartier d'Esquilles autrefois. Il est alimenté par un fossé artificiel qui part de Cessales et reçoit les eaux des versants de Saint-Germier. Après leur passage dans le moulin, les eaux se jettent dans la Grasse. Une vanne, située à 800 mètres en amont, permet de réguler le débit du fossé et de dévier si nécessaire l'eau vers la Grasse.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas. Quelques conseils !

- aérez votre logement au moins 10 min par jour ;
- faites vérifier et entretenir vos chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver ;
- utilisez dehors appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes ;
- respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson.

Quelques repères historiques

Il y a **100 ans**, en **1926** :

- Effondrement du clocher de l'église de la Dalbade (d'une hauteur de 81 m) ;
- Prix Nobel de la paix attribué à Aristide Briand et à Gustav Stresemann dont la rencontre le 17 septembre scelle le début de la réconciliation franco-allemande, réconciliation fragile et provisoire… ;
- Naissance de Valéry Giscard d'Estaing (décédé en 2020) ;
- Décès de Claude Monet (né en 1840).

Il y a **50 ans**, en **1976** :

- L'avion supersonique Concorde effectue son premier vol commercial à destination de Rio de Janeiro ;
- Citroën S.A. et Peugeot S.A. fusionnent pour former le Groupe PSA ;
- Début de la dictature militaire en Argentine ;
- Emeutes de Soweto, township sud-africain, situé à 15 km au sud-ouest de Johannesburg ;
- Jeux olympiques d'été à Montréal, dans la province de Québec au Canada ;
- Mort de Jean Gabin (né en 1904) ;

Il y a **25 ans**, en **2001** :

- Attentats-suicides du World Trade Center et du Pentagone perpétrés le 11 septembre aux Etats-Unis (2 977 morts) ;
- Explosion de l'usine AZF de Toulouse survenu le 21 septembre à 10h17 (31 morts, 2 500 blessés) ;
- La République populaire de Chine est admise à l'Organisation mondiale du commerce après 15 ans de négociations ;
- La station orbitale Mir, mise en orbite en 1986, se désintègre volontairement dans l'atmosphère au-dessus du Pacifique Sud (non loin de l'archipel des Fidji) ;
- Mort de Charles Trenet (né en 1913).

Inscription sur les listes électorales

Inscrivez-vous soit auprès de la mairie de votre domicile soit en ligne via le site : **https://www.service-public.fr/**

La procédure permet au citoyen français et au citoyen européen de demander son inscription sur les listes électorales d'une mairie pour voter en France. Elle est accessible à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Pour ce faire, utiliser le formulaire Cerfa ou la télé-procédure d'inscription sur les listes électorales accessible au lien suivant : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396**

Etat Civil

Naissances :

- Noah, Fabrice, Jean-Marie LAPEYRE né le 10 décembre 2024 à Quint-Fonsegrives,
- Amaury, Noë MORIN DUBERNARD né le 15 mars 2025 à Quint-Fonsegrives.

Félicitations aux parents.

Mariage :

- Alexis, Louis, Albert MARC et Ophélie, Christine, Claude ROPARS le 2 mai 2025.

Félicitations aux conjoints mariés.

Mairie

Horaires d'ouverture de la mairie : les mardis et jeudis de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h.
Téléphone : 05 61 81 56 11 **Courriel** : mairie@trebons.fr **Site** : https://www.trebons.fr
Nous vous invitons à consulter le site de la mairie, régulièrement actualisé, sur lequel vous trouverez de nombreuses rubriques dont celle des **associations de notre commune**.